Mimic® 240LV

FORESTRY INSECTICIDE

SUSPENSION

For control of Western and Eastern Spruce budworm, Jackpine budworm, Hemlock looper, Douglas-fir tussock moth, white-marked tussock moth and forest tent caterpillar in forests and woodlands.

RESTRICTED
READ THE LABEL AND BROCHURE BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

GUARANTEE:
TEBUFENOZIDE . . . . . 240 g/L
Contains 1,2-benzisothiazoline-3-one at 0.02% as a preservative suspension

REGISTRATION NO. 24502
PEST CONTROL PRODUCTS ACT List No. 60161-13

INDEX:

1.0 Notice to User
2.0 Precautions
  2.1 First Aid
  2.2 Toxicological Information
  2.3 Agricultural Chemical
  2.4 Environmental Hazards
3.0 General Information
4.0 Directions For Use, Restricted Uses
5.0 Broadcast Aerial Application
6.0 Directions For Use, Non Restricted Uses
7.0 Storage
8.0 Disposal
9.0 Notice To User

CAUTION

EYE AND SKIN IRRITANT

1.0 NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

NATURE OF RESTRICTION: This product is to be used only in the manner authorized. Contact local pesticide regulatory authorities about use permits that may be required.

RESTRICTED USES
FOREST MANAGEMENT: Ground/aerial application for sites greater than 500 ha.

WOODLANDS MANAGEMENT: Aerial application for sites 500 ha or less.

NON RESTRICTED USES
WOODLANDS MANAGEMENT: Ground application for sites 500 ha or less.

2.0 PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
May irritate eyes and skin. Avoid contact with eyes and skin. Wear longsleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, protective eyewear (goggles or face shield), socks and footwear during mixing/loading, application, clean-up and repair. Wear a cartridge respirator during ground-based applications. Protective clothing should be washed before re-use. Do not enter or allow entry into treated areas until sprays have dried. Chemical-resistant gloves and protective eyewear are not required during aerial application.

2.1 FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

2.2 TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgment of the physician in response to reactions of the patient.

2.3 AGRICULTURAL CHEMICAL

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

2.4 ENVIRONMENTAL HAZARDS

This product may be toxic to certain aquatic invertebrates. Do not apply this product to permanent natural water bodies such as lakes, rivers, streams, creeks, dugout, or ponds (except those found under a forest canopy when Mimic 240LV is aerially applied to control forest pests) as they may contain sensitive aquatic invertebrates.

SPECIMEN

CONTINUED

3.0 GENERAL INFORMATION

Mimic 240LV Forestry Insecticide is effective against larval Lepidoptera and has a novel mode of action in that it mimics the action of the insect molting hormone, ecdysone, in larval Lepidoptera (caterpillars). Larvae stop feeding almost immediately following ingestion of a toxic dose of Mimic 240LV Forestry Insecticide and soon thereafter begin to undergo an unsuccessful (lethal) molt. Actual mean time to mortality is somewhat dependent on the physiology of the target species and on the local environmental conditions, but is generally three to seven days following application. Even though Mimic 240LV spray deposit is relatively resistant to wash-off, foliage should not be wet with dew or rain to the point of run-off before application. Avoid application when significant rainfall is imminent. As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

Product Specific Precautions

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-212-490-0350 or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative.

READ ALL DIRECTIONS CAREFULLY BEFORE APPLYING. FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN ERRATIC INSECT CONTROL.

4.0 DIRECTIONS FOR USE, RESTRICTED USES

FOREST MANAGEMENT: Ground/aerial application for sites greater than 500 ha.

WOODLANDS MANAGEMENT: Aerial application for sites 500 ha or less.

Apply Mimic 240LV Forestry Insecticide for the control of Western and Eastern Spruce Budworm, Jack Pine Budworm, Hemlock Looper, Douglas Fir Tussock Moth, White Marked Tussock Moth, and Forest Tent Caterpillar in conifer forests and woodlots. This product may be applied by air or by ground equipment. Do not apply more than one application of Mimic 240LV per hectare per year (290 ml of Mimic 240LV/ha/year). Pest populations should be monitored post-application to help determine the need for future treatment in subsequent years.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

PEST	RATE OF MIMIC 240LV PER HA	COMMENTS
Eastern Spruce Budworm	290 ml	Apply when the insect larvae are between the third and sixth instar (at bud flush for spruce and/or balsam fir).
Western Spruce Budworm	290 ml	Apply when the insect larvae are between the third and sixth instar, when larvae are actively feeding.
Jack Pine Budworm	290 ml	Apply to early instars, when the shoots or candles have elongated and the needles have started to separate.
Hemlock Looper	290 ml	Apply to early instars, when the majority of buds have flushed and the bud caps have been shed. Wait until egg hatch has essentially completed.
Douglas Fir Tussock Moth	290 ml	Apply at late egg hatch when larvae are starting to feed.
White Marked Tussock Moth	290 ml	Apply at late egg hatch when larvae are starting to feed.
Forest Tent Caterpillar	290 ml	Apply when the insect larvae are in their early instars, 1 to 2 cm in length, and actively feeding.

Application Rates for Listed Pests

The application rate is 290 millilitres of Mimic 240LV Forestry Insecticide per hectare. Dilute Mimic 240LV with enough water to provide a uniform spray deposit. Uniform coverage of the foliage is essential to maximize efficacy and to minimize defoliation.

Before using this product, consult with local forest health officials or the manufacturer regarding timing and method of application.

5.0 BROADCAST AERIAL APPLICATION

Directions for Use

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. **Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.** Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.

Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even canopy coverage.

CONTINUED

Ground sprayer application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than 100 microns in size (VMD, volume median diameter) to minimize drift and to maximize efficacy.

Aerial application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan. Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and adequate canopy coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual* developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides. Consult the manufacturer for proper atomizer settings to ensure complete and even coverage. Tested and approved rotary atomizers such as the Micronair are preferred. Other atomization systems may be used if local forest health officials support their use. Consult with the manufacturer's representative regarding atomizer selection and equipment set up. Droplet sizes in the range of 100-150 microns are preferred.

Do not contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Operator Precautions

1. Do not allow the pilot to handle and/or mix pesticide chemicals to be loaded onto the aircraft.
2. It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.
3. The pesticide mixer/loaders must wear protective clothing (chemical resistant gloves, coveralls or long trousers and long-sleeved shirts, and goggles or face shield) during mixing/loading, cleanup and repair. Loading with a closed handling system is preferred.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

6.0 DIRECTIONS FOR USE, NON RESTRICTED USES

WOODLANDS MANAGEMENT

Ground application for sites 500 ha or less.

For use in Recreation Areas, Cottage and Urban Areas, Municipal Parks, Shelter Belts, Rights-of-Way, Farm Woodlots, Christmas Tree Plantations, Tree Nurseries and Ornamental Trees.

Apply Mimic 240LV Forestry Insecticide for the control of Western and Eastern Spruce Budworm, Jack Pine Budworm, Hemlock Looper, Douglas Fir Tussock Moth, White Marked Tussock Moth and Forest Tent Caterpillar by ground equipment. Do not apply more than one application of Mimic 240LV per hectare per year (290 ml of Mimic 240LV/ha/year). Pest populations should be monitored post-application to help determine the need for future treatment in subsequent years.

Only pesticide handlers (mixers/loaders and applicators) wearing personal protective equipment may be in the area being treated during application.

PEST	RATE OF MIMIC 240LV PER HA	COMMENTS
Eastern Spruce Budworm	290 ml	Apply when the insect larvae are between the third and sixth instar (at bud flush for spruce and/or balsam fir).
Western Spruce Budworm	290 ml	Apply when the insect larvae are between the third and sixth instar, when larvae are actively feeding.
Jack Pine Budworm	290 ml	Apply to early instars, when the shoots or candles have elongated and the needles have started to separate.
Hemlock Looper	290 ml	Apply to early instars, when the majority of buds have flushed and the bud caps have been shed. Wait until egg hatch has essentially completed.
Douglas Fir Tussock Moth	290 ml	Apply at late egg hatch when larvae are starting to feed.
White Marked Tussock Moth	290 ml	Apply at late egg hatch when larvae are starting to feed.
Forest Tent Caterpillar	290 ml	Apply when the insect larvae are in their early instars, 1 to 2 cm in length, and actively feeding.

Application Rates for Listed Pests

The application rate is 290 millilitres of Mimic 240LV Forestry Insecticide per hectare. Use a spray volume with enough water as the carrier to provide uniform coverage. Uniform coverage of the foliage is essential to provide maximum protection from defoliation.

Before using this product, consult your local forest health officials and the manufacturer for further information on timing and method of application.

7.0 STORAGE

Store in a cool and dry area. Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Do not contaminate streams, lakes and ponds. Pesticide wastes are toxic. Improper disposal of excess pesticide, spray mixture, or rinsate is prohibited.

8.0 DISPOSAL

Recyclable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

Returnable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

9.0 NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

Mimic is a registered trademark of Nippon Soda Co., Ltd., Tokyo, Japan.

Registrant:
Nippon Soda Company, Ltd.
Shin-Ohtemachi Building, 3rd Floor
2-1, 2-Chome Ohtemachi
Chiyoda-Ku, Tokyo, Japan
100-8165

Distributed by:
Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, ON N1L 1C6

Canadian Agent:
Brenda W. Nailor Consulting
12 Burke Court
Guelph, ON N1L 1J2
519-837-8704

04-8606/R2 ©Valent Biosciences Corporation, April 2015

Mimic® 240LV

INSECTICIDE FORESTIER

SUSPENSION

Pour la suppression de la tordeuse occidentale de l'épinette et la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la tordeuse du pin gris, l'arpenteuse de la pruche, la chenille à houppes du douglas, la chenille à houppes et la livrée des forêts dans les forêts et les terrains boisés.

USAGE RESTREINT
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE:
TÉBUFÉNOZIDE . . . . . 240 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation Suspension

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 24502
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES List No. 60161-13

INDEX:

1.0 Avis À L'utilisateur
2.0 Mises en Garde
 2.1 Premiers Soins
 2.2 Renseignements Toxicologiques
 2.3 Produit Chimique Agricole
 2.4 Risques Pour L'environnement
3.0 Information Générale
4.0 Mode D'emploi: Usages Restreints
5.0 Épandage Aérien
6.0 Mode D'emploi, Usages Non-Restreint
7.0 Entreposage
8.0 Élimination
9.0 Avis À L'utilisateur

ATTENTION

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION: N'utiliser ce produit que de façon autorisée; s'adresser aux autorités provinciales de réglementation des pesticides pour obtenir les permis d'emploi nécessaires.

USAGES RESTREINTS
GESTION FORESTIÈRE: Épandage au sol ou aérien sur les sites de plus de 500 ha

GESTION DES TERRAINS BOISÉS: Épandage aérien sur les sites de 500 ha ou moins.

USAGES NON RESTREINTS
GESTION DES TERRAINS BOISÉS: Épandage au sol sur les sites de 500 ha ou moins.

2.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS Attention: Peut causer des irritations aux yeux et à la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), des chaussettes et des chausseurs pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Porter un respirateur à cartouche filtrante pendant les applications au sol. Laver les vêtements de protection avant de les réutiliser. Ne pas pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches. Des gants résistants aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection ne sont pas requis pendant l'application aérienne.

2.1 PREMIERS SOINS

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

SPECIMEN

CONTINUED

2.3 PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier ce produit près de de la nourriture humaine ou animale, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

2.4 RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit risque d'être toxique pour certains invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer ce produit sur des plans d'eau naturels permanents tels que des lacs, des rivières, des cours d'eau, des ruisseaux, des mares-réservoirs ou des étangs (sauf ceux qui se trouvent sous un couvert forestier lorsqu'on applique Mimic 240LV par épandage aérien pour supprimer les parasites des forêts) car ils risquent de contenir des invertébrés aquatiques sensibles.

3.0 INFORMATION GÉNÉRALE

L'insecticide forestier Mimic 240LV est doté d'un mode d'action original. L'insecticide forestier Mimic 240LV est efficace pour lutter contre les larves de lépidoptères. Il mime l'action de l'hormone de mue des insectes, l'ecdysone, dans les larves de lépidoptère (chenilles). Les larves cessent de se nourrir dans les heures qui suivent l'ingestion d'une dose toxique de l'herbicide forestier Mimic 240LV et peu après, entreprennent une mue létale. Le temps moyen jusqu'à la mortalité varie quelque peu en fonction de la physiologie des espèces visées et des conditions environnementales locales, mais il est en général de trois à sept jours après l'application.

Même si le dépôt de pulvérisation de Mimic 240LV est relativement résistant au délavage, les feuilles ne doivent pas être mouillées au point du ruissellement par la rosée ou la pluie avant le traitement. Éviter d'appliquer le produit lorsqu'une pluie importante est imminente. Ce produit n'est pas homologué pour supprimer les organismes nuisibles en milieux aquatiques. NE PAS l'utiliser à de telles fins.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (1-212-490-0350). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

LIRE TOUT LE MODE D'EMPLOI ATTENTIVEMENT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT. LORSQU'ON NÉGLIGE DE SUIVRE LES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE, LA SUPPRESSION DES INSECTES RISQUE D'ÊTRE IRRÉGULIÈRE.

4.0 MODE D'EMPLOI: USAGES RESTREINTS

GESTION FORESTIÈRE: Épandage au sol ou aérien sur les sites de plus de 500 ha.

GESTION DES TERRAINS BOISÉS: Épandage aérien sur les sites de 500 ha ou moins.

Appliquer l'insecticide forestier Mimic 240LV pour supprimer la tordeuse occidentale de l'épinette et la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la tordeuse du pin gris, l'arpenteuse de la pruche, la chenille à houppes du douglas, la chenille à houppes et la livrée des forêts dans les forêts de conifères et les terres à bois. On peut appliquer ce produit par voie aérienne ou terrestre. Ne pas faire plus d'une application de Mimic 240LV par hectare par année (290 ml de Mimic 240LV/ha/année). Procéder à un dépistage des populations de ravageurs après le traitement en vue d'établir si d'autres applications seront nécessaires dans les années subséquentes.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

RAVAGEUR	DOSE de MIMIC 240LV PAR HA	REMARQUES
Tordeuse occidentale de l'épinette	290 ml	Traiter pendant la période comprise entre le troisième et le sixième stade larvaire de l'insecte (à la sortie des bourgeons de l'épinette et/ou du sapin baumier).
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	290 ml	Traiter pendant la période comprise entre le troisième et le sixième stade larvaire de l'insecte, lorsque les larves se nourrissent activement.
Tordeuse du pin gris	290 ml	Traiter pendant la période du premier stade larvaire lorsque les pousses céro-squameuses grandissent et que les aiguilles commencent à se séparer.
Arpenteuse de la pruche	290 ml	Traiter pendant le premier stade larvaire de l'insecte, lorsque la plupart des bourgeons sont éclos et que la coiffe est tombée. Attendre jusqu'à ce que l'éclosion des oeufs soit essentiellement terminée.
Chenille à houppes du douglas	290 ml	Traiter à la fin de la période d'éclosion des oeufs alors que les densités de population sont élevées.
Chenille à houppes	290 ml	Traiter à la fin de la période d'éclosion des oeufs alors que les densités de population sont élevées.
Livrée des forêts	290 ml	Traiter pendant le premier stade larvaire de l'insecte de 1 à 2 cm de longueur, et qui se nourrit activement.

Taux d'application pour les ravageurs énumérés

Appliquer à raison de 290 millilitres d'insecticide forestier Mimic 240LV par hectare au maximum. Pour l'épandage aérien, utiliser un volume de pulvérisation avec suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme. La couverture uniforme du feuillage est essentielle pour permettre une protection maximale contre la défoliation.

Avant d'utiliser ce produit, consulter les agents locaux sur la santé des forêts ou le fabricant pour obtenir des renseignements sur le calendrier d'épandage et la méthode.

5.0 ÉPANDAGE AÉRIEN

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre

CONTINUED

avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.** S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme du couvert forestier.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes dont la taille est inférieure à 100 microns (DV, diamètre volumétrique moyen) afin de minimiser la dérive et de maximiser l'efficacité.

Application aérienne: **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent excède 16 km/heure à hauteur de vol au-dessus du site d'application. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme du couvert forestier. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage—Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes. Consulter le fabricant pour connaître les réglages qui conviennent au pulvérisateur pour assurer une couverture complète et uniforme. De préférence, utiliser un pulvérisateur centrifuge testé et approuvé, tel que le Micronair. On peut utiliser d'autres appareils de pulvérisation si les agents locaux sur la santé des forêts en appuient l'usage. Consulter le représentant du fabricant concernant le choix et la configuration de l'équipement de pulvérisation. De préférence, la taille des gouttelettes doit varier de 100 et 150 microns.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

1. Ne pas permettre au pilote de manipuler et/ou de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Les personnes qui s'occupent du mélange et du chargement du pesticide doivent porter des vêtements de protection (des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison ou un pantalon long et une chemise à manches longues, et des lunettes de protection ou un écran facial) durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Le chargement avec un système de manutention fermé préférable.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

6.0 MODE D'EMPLOI, USAGES NON-RESTREINT

GESTION DES TERRAINS BOISÉS

Épandage au sol sur les sites de 500 ha ou moins.

Pour utilisation dans les aires de loisirs, les zones urbaines et périurbaines, les parcs municipaux, les brise-vent, les emprises routières, les boisés de ferme, les plantations d'arbres de Noël, les pépinières et les arbres ornementaux.

Appliquer l'insecticide forestier Mimic 240LV pour supprimer la tordeuse occidentale de l'épinette et la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la tordeuse du pin gris, l'arpenteuse de la pruche, la chenille à houppes du douglas, la chenille à houppes et la livrée des forêts dans les forêts de conifères et les terres à bois. On peut appliquer ce produit par épandage au sol. Ne pas faire plus d'une application de Mimic 240LV par hectare par année (290 ml de Mimic 240LV/ha/année). Procéder à un dépistage des populations de ravageurs après le traitement en vue d'établir si d'autres applications seront nécessaires dans les années subséquentes.

Seules les personnes qui manipulent des pesticides (les préposés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisées à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

RAVAGEUR	DOSE de MIMIC 240LV PAR HA	REMARQUES
Tordeuse occidentale de l'épinette	290 ml	Traiter pendant la période comprise entre le troisième et le sixième stade larvaire de l'insecte (à la sortie des bourgeons de l'épinette et/ou du sapin baumier).
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	290 ml	Traiter pendant la période comprise entre le troisième et le sixième stade larvaire de l'insecte, lorsque les larves se nourrissent activement.
Tordeuse du pin gris	290 ml	Traiter pendant la période du premier stade larvaire lorsque les pousses céro-squameuses grandissent et que les aiguilles commencent à se séparer.
Arpenteuse de la pruche	290 ml	Traiter pendant le premier stade larvaire de l'insecte, lorsque la plupart des bourgeons sont éclos et que la coiffe est tombée. Attendre jusqu'à ce que l'éclosion des oeufs soit essentiellement terminée.
Chenille à houppes du douglas	290 ml	Traiter à la fin de la période d'éclosion des oeufs alors que les densités de population sont élevées.
Chenille à houppes	290 ml	Traiter à la fin de la période d'éclosion des oeufs alors que les densités de population sont élevées.
Livrée des forêts	290 ml	Traiter pendant le premier stade larvaire de l'insecte de 1 à 2 cm de longueur, et qui se nourrit activement.

CONTINUED

Taux d'application pour les ravageurs énumérés

Appliquer à raison de 290 millilitres d'insecticide forestier Mimic 240LV par hectare. Utiliser un volume de pulvérisation avec suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme. La couverture uniforme du feuillage est essentielle pour permettre une protection maximale contre la défoliation.

Avant d'utiliser ce produit, consulter les agents locaux sur la santé des forêts ou le fabricant pour obtenir plus de renseignements sur le calendrier d'épandage et la méthode d'application.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer ni éliminer ce produit d'une manière qui risque de contaminer l'eau ou la nourriture humaine ou animale. Ne pas contaminer les cours d'eau, les lacs ou les étangs. Les déchets de pesticides sont toxiques. Il est interdit d'éliminer les résidus de pesticides, les mélanges de pulvérisation ou les rinçures par des moyens inappropriés.

8.0 ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

9.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® Marque de commerce de Nippon Soda Co., Ltd., Tokyo, Japan.

Titulaire:
Nippon Soda Company, Ltd.
Shin-Ohtemachi Building, 3rd Floor
2-1, 2-Chome Ohtemachi
Chiyoda-Ku, Tokyo, Japan
100-8165

Distribué par:
Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, ON N1L 1C6

Agent Canadien:
Brenda W. Nailor Consulting
12 Burke Court
Guelph, ON N1L 1J2
519-837-8704

04-8606/R2 © Valent Biosciences Corporation, April 2015